



HAL
open science

Gestion et mise en valeur touristique des sites naturels dans les Bouches-du-Rhône (Schéma départemental du tourisme et des loisirs).

V. Carbonne, D. Chaine

► To cite this version:

V. Carbonne, D. Chaine. Gestion et mise en valeur touristique des sites naturels dans les Bouches-du-Rhône (Schéma départemental du tourisme et des loisirs).. Forêt Méditerranéenne, 2000, XXI (1), pp.48-50. hal-03558422

HAL Id: hal-03558422

<https://hal.science/hal-03558422v1>

Submitted on 4 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gestion et mise en valeur touristique des sites naturels dans les Bouches-du-Rhône

(Schéma départemental du tourisme et des loisirs)

par Valérie CARBONNE et Dominique CHAINE *

1. Le contexte : des sites nombreux et riches mais touristiquement mal exploités, mal protégés, mal valorisés

1.1. Le département des Bouches-du-Rhône dispose de sites naturels exceptionnels...

Sur les 523 533 ha du département, 206 000 ha sont occupés par les espaces naturels à vocation forestière dont environ 80 000 ha de formations boisées, 100 000 ha de garrigue et 21 000 ha de rochers et falaises. Par ailleurs 140 000 ha forment la Crau et la Camargue

L'ensemble de ces espaces naturels représentent 66% de la surface totale du département des Bouches-du-Rhône. Celui-ci présente une grande **diversité d'espaces naturels** prestigieux : comme le Parc Naturel Régional de Camargue, la Réserve Nationale de Camargue, la Méditerranée, les Parcs Régionaux marins de la Côte Bleue et de la baie de La Ciotat, les îles du Frioul...

1.2. ...dotés d'une flore et d'une faune riches et spécifiques

Le département des Bouches-du-Rhône présente l'une des faunes les plus riches de France, du fait de sa position méridionale et littorale et plus particulièrement par la juxtaposition de milieux variés et contrastés qui assurent la présence de biotopes très diversifiés. Cette faune est très abondante en certains lieux et de nombreuses espèces protégées sont présentes dans le département.

Près de la moitié des espèces végétales de France sont présentes dans les Bouches-du-Rhône (1 887 espèces sont recensées dans le département sur 4 300 en France). Le climat chaud et sec en été, leur confère une spécificité particulière (plus de 1 000 espèces sont typiquement méditerranéennes). On dénombre 48 espèces protégées par la loi française, 34 espèces considérées comme en danger, 84 espèces considérées comme vulnérables, 57 espèces considérées comme rares.

1.3. Cependant, le patrimoine reste, d'un point de vue touristique, mal valorisé et mal exploité...

Mais il existe de fortes disparités dans la manière dont les divers espaces sont connus et pratiqués. Certains sont déjà le support à de nombreuses pratiques et subissent une pression touristique importante pouvant parfois porter préjudice au milieu naturel. D'autres espaces, moins connus, subissent une fréquentation moins importante et surtout plus régulière sur l'ensemble de l'année.

D'une manière générale, il existe un grand nombre de sites peu ou pas ouverts au grand public. On remarque également que la pratique de sports de plein air sur les sites ouverts au public est peu organisée voire tout à fait interdite.

1.4. ... alors même que la demande touristique liée aux sports de plein air est en plein essor

Dans le même temps, on observe un regain d'intérêt pour tous les sports de

* Comité départemental du tourisme des Bouches-du-Rhône 13, rue Roux de Brignolles 13006 Marseille

plein air qui sont pratiqués dans le département de façon plutôt sauvage.

On peut citer :

* La randonnée pédestre

C'est l'activité de loisirs la plus pratiquée en France. Le développement de la randonnée est lié à une modification progressive des motivations : rejet de la ville et désir d'évasion, recherche de «l'authentique», recherche de l'espace préservé, sensibilité croissante aux démarches écologiques, recherche des valeurs mythiques du rural et du passé, effort doux sans esprit de compétition... Ces caractéristiques en font "l'activité de nature" par excellence.

La présence de très nombreuses associations structurant et organisant cette activité dans le département (dont des associations "phare" comme les Excursionnistes Marseillais, le Club Alpin Français...) représente un atout intéressant à la fois pour la pratique locale, mais aussi pour le tourisme de proximité (échanges inter-clubs...). C'est une activité sur laquelle il est possible de s'appuyer pour étaler la saison touristique.

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), élaboré en collaboration avec le Conseil Général (Direction des Routes, des Transports et de l'Équipement), la Fédération Française de Randonnée Pédestre, l'Association Départementale pour le Tourisme Équestre, l'Agence Départementale des Espaces Sensibles, l'Office National des Forêts et le Comité Départemental du Tourisme, sera achevé en 1999.

La mise en valeur des sites (balisage et pose de panneaux directionnels) et la promotion du plan (édition de cartes, de topoguides) sont déjà bien entamées.

* La randonnée équestre

Le tourisme équestre est défini comme étant "la pratique d'activités de loisirs liées aux équidés par une personne en déplacement hors de sa résidence habituelle pour une durée d'au moins une nuit" Pratiquée majoritairement par une population aisée, cette activité est marquée par une forte saisonnalité (week-ends, vacances, jours fériés...).

Un certain nombre de sentiers équestres ont été inscrits au PDIPR, mais cela ne fait pas encore réellement des Bouches-du-Rhône une "destination touristique" pour les randonneurs équestres. L'offre est toutefois importante en matière de clubs hippiques, de centres équestres et de "ranchs" proposant des leçons, des stages, des randonnées à la journée ou à la semaine.

* Le Vélo Tout Terrain (VTT)

Ce sport se développe depuis une dizaine d'années et c'est un mode de «consommation touristique» tout à fait nouveau, qui permet d'appréhender l'espace naturel différemment. Aujourd'hui, le "poids" de cette activité est très difficile à mesurer, mais l'on sait tout de même que la pratique est massive.

Ces "véhicules" sont actuellement "tolérés" sur les chemins piétonniers, mais rien n'est encore prévu en ce qui concerne la création d'itinéraires spécifiques. Pourtant, il apparaît important de faire rapidement face à l'explosion de cette pratique, de la comprendre, de l'accompagner, de la gérer, plutôt que de l'interdire.

La création de parcours adaptés à tous ces types de pratiques permettrait à la fois de mieux répartir la fréquentation, de faire découvrir de nouveaux

sites intéressants, de sécuriser les pratiquants novices qui ont besoin de l'être... tout en répondant à une forte demande touristique. Elle permettrait également de gérer des cohabitations parfois difficiles avec les autres utilisateurs de l'espace naturel (chasseurs, randonneurs à pied ou à cheval...)

* L'escalade

Le département des Bouches-du-Rhône, au travers de sites exceptionnels comme les Calanques, les Alpilles, la Sainte-Baume ou la Sainte-Victoire, est considéré comme l'un des sites majeurs d'escalade au niveau international. D'autres sites, moins connus comme le massif de la Nerthe, la Côte Bleue (la Couronne, Carro, Martigues ...) sont également propices à cette activité. L'immense variété de ces paysages permet à l'ensemble des grimpeurs (débutants ou confirmés) de cohabiter sans trop de problèmes.

Cependant, la pratique de cette activité peut engendrer des nuisances importantes sur le milieu. Mais là encore, une gestion globale et partenariale des massifs devrait permettre de mieux contrôler, et d'organiser la pratique de cette activité plutôt que de l'interdire.

2. Les orientations préconisées dans le cadre du second Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs

2.1. Les objectifs : *valoriser les sites tout en les protégeant*

- Protéger les sites naturels sur-fréquentés et fragiles tout en structurant une offre de sport de plein air.

- Protéger les sites, en informant et en sensibilisant les visiteurs à la protection de l'environnement.

- Réduire les phénomènes de concentration sur les sites naturels fragiles.

2.2. Les projets

A.- Structurer l'offre touristique proposée sur les sites naturels

- Création de structures d'accueil (maisons de la nature) sur les sites naturels majeurs

- Recenser, voire créer et mettre en réseau les points d'accueil sur les sites naturels du département : la mission de ces "maisons de la nature" serait de :

- ◆ informer sur les sites phares, sur les milieux et les risques naturels,
- ◆ accueillir des groupes,
- ◆ organiser des circuits en boucle sur les lieux moins fragiles et entretenir pour canaliser la fréquentation,
- ◆ contrôler les accès,
- ◆ élaborer un projet de signalisation et d'entretien des sites adaptés, et les mettre en œuvre,
- ◆ proposer des formations, notamment aux enseignants, pour informer spécifiquement sur le public scolaire sur les règles de protection de l'environnement,
- ◆ animer les sites.

Il serait possible de s'appuyer sur des associations de chantiers de jeunesse et de travail social pour entretenir les espaces lors des périodes de fréquentation importante.

- Recenser les sites naturels à haut risque pour en contrôler l'accès, localiser l'approche à développer sur chacun des sites.

- Structuration d'une offre minimale de lieux spécifiques à la pratique d'activités de plein air

- Poursuivre et achever le PDIPR.
- Créer une offre minimale de sentiers ouverts à la pratique du VTT sur les sites les plus adaptés et renforcer le contrôle sur les sites qui demeurent interdits parce que trop fragiles.
- Créer une offre minimale de lieux ouverts à la pratique de l'escalade sur les sites les mieux adaptés et renforcer le contrôle sur les sites qui demeurent interdits parce que trop fragiles. Veiller à l'aménagement des espaces à proximité des lieux de départ principaux sur les sites phares : parkings surveillés, poubelles, panneaux d'informations, kiosques services (toilettes, buvettes, souvenirs...).

- Amélioration de la connaissance de la réalité touristique sur chacun des sites

- Faire un suivi qualitatif et quantitatif de la fréquentation touristique sur les sites naturels : profil, notoriété de l'offre, besoins et attentes, comportements, taux de satisfaction. Il est indispensable de gérer les espaces en intégrant la variable touristique.

B.- Valoriser les sites naturels " aptes " à accueillir le public

- Qualifier l'offre

Procéder à un inventaire des offres et sélectionner celles qui répondent au triple objectif : de spécificité Bouches-du-Rhône, professionnalisme des acteurs, et vocation touristique. Il n'est plus possible d'aménager des sites naturels qui doivent être strictement protégés.

- Créer des gammes de produits

- Mettre en valeur le patrimoine naturel auprès de la population résidente et de proximité tout en ayant une action pédagogique sur les nécessités de préserver l'environnement.

- Segmenter la demande, promouvoir des espaces de découverte (circuits en boucle et pistes cyclables) afin de mettre en valeur une offre d'activités de plein air sur des sites entretenus et pour des clientèles spécifiques.

- Mailler des offres interdépartementales

Sur les thèmes où des complémentarités existent avec les départements limitrophes, rechercher les moyens de mailler des offres interdépartementales non concurrentes mais complémentaires.

- Développer des plans d'action marketing liés sur des filières ou des thèmes prioritaires

Sur les sites naturels : il s'agit de mettre spécifiquement en valeur la randonnée, le cyclotourisme, le VTT

et l'escalade sur les sites qui auront au préalable été définis et sur lesquels l'offre aura été structurée. Il s'agira également de valoriser les sites méconnus à travers leurs spécificités naturelles.

C.- Mettre en place une politique de gestion concertée des sites naturels

- Sensibiliser les décideurs à l'importance de la préservation des paysages

Sensibiliser les élus et institutionnels à l'importance de la protection des paysages sur l'activité touristique pour planifier l'évolution de la Provence à plus long terme.

- Favoriser la mise en place d'une politique concertée de gestion des espaces naturels

- Engager une démarche de fond avec le conservatoire du littoral ainsi qu'avec les gestionnaires de parcs naturels sur l'ouverture des espaces protégés au tourisme (qui, quoi, combien et comment ?).

- Mener une réflexion en partenariat avec la préfecture, l'ONF et les pompiers concernant l'accès aux massifs en été.

- Associer aux démarches de protection de l'environnement les associations et fédérations de sports de plein air pour coordonner l'utilisation de l'espace par les diverses disciplines. S'appuyer sur les associations (écomusées, clubs sportifs...) pour désengorger les sites les plus fréquentés en favorisant le désenclavement des sites et patrimoines méconnus.